



Système de gestion des décisions des instances

Intervention - Anjou , Direction des travaux publics et
l'aménagement urbain

Numéro de dossier : 1111013002	
Unité administrative responsable	Développement et des opérations , Direction du développement économique et urbain , Division de l'urbanisme
Objet	Adopter un règlement modifiant le document complémentaire au Plan d'urbanisme afin d'y ajouter des dispositions sur les antennes et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

Nos commentaires portent essentiellement sur le processus retenu à savoir les usages conditionnels ainsi que l'acceptabilité des demandes par le CCU.

En effet, nous croyons que l'application de la réglementation sur les usages conditionnels aura comme conséquence d'alourdir le processus d'analyse et décisionnel.

De plus, nous pensons que le traitement des demandes par les différents CCU de chacun des arrondissements ne permettra pas d'obtenir l'uniformisation souhaitée par la présente démarche.

Donc, nous croyons nécessaire de venir imposer un cadre réglementaire en regard aux antennes. Toutefois, notre réserve concerne davantage l'outil utilisé pour rencontrer l'objectif visé.

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention Isabelle MÉNARD Chef de division - Aménagement urbain et services aux entreprises Tél. : 514-493-8087 Date: 2011-06-01	Endossé par: Jacques RIOUX Directeur d'arrondissement Tél. : 514 493-8014 Date d'endossement: 2011-06-01
--	---

Numéro de dossier :1111013002